



OBJECTIF(S)

- Acquérir l'essentiel pour un traitement efficace des impayés en copropriété.

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Les professionnels de l'immobilier

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : ½ journée (soit 3,30 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Avocat spécialisé en droit du travail

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 130 € HT

Non Adhérent FNAIM : 190 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Bienvenue + présentation du cours et des objectifs pédagogiques

I - LA PHASE AMIABLE

- Identifier le débiteur : que faire si NPAI ? quid en cas de décès ?
- Négocier une solution amiable : quels intérêts et conséquences pratiques ?
- Relances : calendrier et progressivité

II - LA PHASE PRECONTENTIEUSE

- La mise en demeure: intégrer les nouveautés Loi ELAN
- Sommation et commandement de payer : quelles différences ? utilité?
- Mettre en place une mesure conservatoire : quand ? comment ?

III - LES PHASES JUDICIAIRE ET DE RECOURRER FORCÉ

- La procédure de recouvrement accélérée Loi ELAN
- Les autres procédures de recouvrement : impacts de la réforme de la justice
- Les mesures exécutoires : panorama et critères de choix

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap